

## L'Echo des bois

Décembre 2017 - n° 49

**L'année 2017 se termine.** C'est le moment de faire un bilan de l'année.

Le chantier de la rue de Liverdun, quasiment achevé, a fortement mobilisé l'équipe municipale qui a mis l'énergie nécessaire pour aboutir à une belle réalisation, imaginée depuis de longue date, pour le confort et la sécurité des usagers. Elle permettra ainsi d'accueillir les nouveaux habitants dans les meilleures conditions sur ce secteur. J'en profite pour remercier les riverains de leur patience et compréhension face aux nuisances occasionnées.

Au plan intercommunal, la communauté de communes terres toulouses, CC2T, en place depuis janvier, met en œuvre les compétences dans divers domaines qu'elle juge utiles, d'autres qui sont imposées par la loi. Comme on s'y attendait, la taille de cette structure ne permet plus le fonctionnement de proximité, y compris entre élus, que nous avions auparavant.

A l'échelon national, de nombreuses réformes continuent à se mettre en place, et nos collectivités en supportent les conséquences : arrêt brutal des emplois aidés, suppression de la taxe d'habitation. Le contrôle des poteaux incendie et l'instruction des autorisations d'urbanisme sont désormais à la charge des communes.

**2018 s'annonce.**

En matière de travaux lourds, nous projetons la réfection de la chaussée dans la partie haute de la Grande rue, de l'entrée du village au croisement avec la rue de la Commanderie.

Les évolutions, telles que l'agrandissements des périmètres des régions et des communautés de communes avec leurs nouvelles prises de compétences, les baisses des dotations et le désengagement de l'État dans nombre de domaines nous conduisent à engager des réflexions au niveau local.

Je pense que nous devons bâtir dès maintenant les fondations d'un projet communal nouveau pour continuer à apporter les services de proximité de qualité et entretenir notre patrimoine. Je sais que le sujet n'est pas simple, mais gérer c'est aussi prévoir, et il est de mon devoir de conduire de telles réflexions avec le soutien de l'équipe municipale.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le maire,

Xavier Richard

## • Urbanisme

### Vers un plan d'urbanisme intercommunal

La communauté de communes Terres toulaises, à laquelle Sexey-les-bois appartient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a délégué l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des 42 communes de son bassin de vie à un cabinet d'études, la société Espace et territoires.

Courant janvier 2018, un diagnostic sera effectué sur le terrain dans chaque commune par des agents dûment identifiés.

L'objectif est de renforcer le développement économique, préserver l'environnement et le cadre de vie, déterminer le programme local de l'habitat et définir une vision prospective sur les 15 années à venir.

Un cahier de concertation mis à disposition à la mairie (aux heures d'ouverture au public) et au siège de la CC2T permettra aux habitants de faire part de leurs propositions, observations et requêtes spécifiques sur le PLUi.

**Le lotissement privé de la Corvée** est aménagé en totalité. Les 21 parcelles ont trouvé acquéreur. A ce jour, 12 demandes de permis de construire ont été déposées, dont 5 sont déjà accordées.

## • Aménagement du village



### ***Rue de Liverdun***

Les travaux s'achèvent. Enedis (ancien GRDF) a remplacé les deux poteaux qui soutiennent la ligne à haute tension et va connecter au réseau le nouveau transformateur installé cet été. Il desservira la rue de la Corvée et quelques parcelles voisines. Les marquages au sol seront réalisés dès que les conditions météo le permettront.

En prolongement des travaux de voirie entrepris rue de Liverdun en lien avec le nouveau secteur urbanisé de la Corvée, l'équipe municipale a décidé d'élargir, par une emprise sur des terrains privés, la chaussée au croisement de la Grande rue et de la rue de Liverdun. Un trottoir a été aménagé, pour sécuriser à la fois les déplacements des piétons et la circulation des véhicules.

Ainsi, ce secteur, dépourvu de toute infrastructure, desservi par un chemin, devient un espace à vivre complet et harmonieux, grâce à la création des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et télécom, de protection incendie, la mise en place d'un poste transformateur et la mise en œuvre d'une chaussée et de trottoirs.



### ***Route de Fontenoy***

En lien avec l'ancienne communauté de communes de Hazelle en Haye, l'entreprise Agri Service a réalisé des travaux de renforcement des accotements route de Fontenoy sur une portion de 750 mètres incluse dans le territoire communal.

## **• Travaux d'entretien**

Cet été, une équipe associant membres du Foyer rural et élus municipaux a fait un grand nettoyage de la cuisine de la salle des fêtes. Un nouveau four a été installé. Autres travaux d'entretien : démoussage de la toiture et réfection des joints de l'étanchéité des velux. Le lavage de la façade a été remis à plus tard, pour respecter les consignes d'économie de l'eau.



Dans le logement du rez-de-chaussée, 7 rue de l'église (propriété communale), une entreprise a rénové peintures et papiers peints entre le départ d'un locataire et l'arrivée du nouveau.

## **• Écoles et périscolaire**

La baisse des effectifs annoncée pour la prochaine rentrée conduit équipe municipale et enseignantes à rester attentives et mobilisées face aux éventuelles décisions de l'Académie de retirer un poste d'enseignant.

Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves concernant le retour de la semaine à quatre jours pour l'année 2018 - 2019. Sur soixante-quinze réponses, soixante-huit y sont favorables et sept

ne le sont pas. Le SIS FAS réfléchit donc à une solution pour occuper les enfants le mercredi. Vingt-huit familles seraient intéressées.

Des activités seraient organisées à Aingeray, sans ramassage ; les parents devront déposer les enfants le matin et venir les rechercher le soir. Le coût de la journée avoisinerait les vingt euros. A cela il faudrait ajouter le repas du midi, soit environ six euros. Les inscriptions se feraient à l'année.

## • Solidarité

Comme en 2016, les habitants du village ont acheté 72 brioches de l'amitié. Il s'agit plus de faire un geste solidaire : le bénéfice des ventes contribue à l'amélioration du quotidien des personnes handicapées prises en charge par l'AEIM. Merci à vous tous pour votre générosité et pour l'accueil que vous offrez aux bénévoles qui viennent frapper à votre porte un samedi matin.



## • Forêt

Conformément au plan pluriannuel de gestion de la forêt, sur proposition de l'ONF, les parcelles 18, 19 et 20 seront exploitées en vente sur pied. Des layons seront matérialisés afin d'améliorer l'entretien et l'exploitation de ces parcelles dans l'avenir.

## • CC2T

### Environnement et déchets

Chaque foyer du village a reçu fin novembre un courrier lui permettant de faire une demande de **badge** pour accéder aux déchetteries intercommunales (à Toul, route de Verdun, et à Fontenoy, route de Gondreville). En cas d'anomalie, pour toute question, s'adresser à la communauté de communes Terres toulaises (CC2T) : [contact@terrestouloises.com](mailto:contact@terrestouloises.com), tél 03.83.43.23.76.

Outre les bacs installés en 2015 (120 et 240 l), il est maintenant possible de demander de nouvelles capacités (80, 140, 360, 660 l). S'adresser à la CC2T.

**Les bacs trop lourds ou débordants** sont considérés comme non conformes. Trop lourds, les bacs risquent de casser ou de causer des accidents aux agents de collecte. Ils ne seront pas vidés. L'utilisateur sera invité à contacter la CC2T pour changer de modèle ou pour mieux trier ses déchets. Les bacs débordants seront vidés pendant une période d'information puis l'utilisateur se verra appliquer une double levée. Il sera alerté par un adhésif collé sur le bac.

La CC2T envisage de facturer aux communes une redevance spéciale pour l'enlèvement de leurs déchets (à Sexey-les-bois : bac du cimetière, bac de la salle des fêtes, bac de la mairie-école). Un espace dédié aux **déchets verts** est disponible le long du mur du cimetière. Il est destiné à recevoir fleurs et plantes fanées, à l'exclusion des emballages, pots, papiers, cellophanes, accessoires en plastique. Merci d'y veiller.

## • Démarches

Depuis mai 2017 les démarches qui concernent carte d'identité et passeport (demande initiale, renouvellement) se font en ligne sur Internet. La pré-demande peut être faite à la mairie, sur rendez-vous pour être aidé. Muni de ce document, il est possible ensuite de choisir une mairie équipée du matériel nécessaire pour la prise d'empreintes et déposer votre dossier.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la secrétaire de mairie, officier d'état civil, est habilitée à recevoir les demandes de pacte civil de solidarité (**PACS**). Venez à la mairie pour vous renseigner.

## • Vie quotidienne

La gendarmerie recommande une grande vigilance pour éviter les cambriolages.



En cas d'absence prolongée, le signaler à la gendarmerie de Liverdun (03 83 24 53 12).

**Les chiens** ne doivent pas divaguer en liberté dans le village. Leurs maîtres sont invités à respecter les espaces verts autour de l'église, la placette, l'aire de jeux des petits, rue de la Commanderie. Il est interdit dans tous ces lieux d'y laisser les chiens faire leurs besoins. Dans tout le village, les maîtres sont priés de ramasser les déjections laissées par leurs chiens.



*Repas de fête pour les aînés le 24 novembre grâce au Foyer rural.*

**Le stationnement** des véhicules pose problème au début de la rue de la Commanderie. Il est interdit sur le pourtour de la placette. Les voitures qui stationnent de façon prolongée sur l'espace public sont considérées comme des ventouses. Leur « abandon » prolongé est sujet à contravention.

**Un emplacement de stationnement réservé aux handicapés** peut être réservé sur demande auprès de la commune lors de la location de la salle des fêtes.

**Les feux** de toute sorte sont interdits en permanence dans le village par arrêté préfectoral. Aucune dérogation n'est possible. Les déchets verts peuvent être compostés ou évacués à la déchetterie ou dans la zone d'apport volontaire située à Velaine-en-Haye, rue des 7-Lieues.

En hiver comme à la belle saison, **les bruits intempestifs** sont interdits du lundi au samedi pendant les heures de repas et après 20 h, le dimanche et les jours fériés avant 10 h et après 12 h.

**L'éclairage public** est de nouveau à la charge de la commune à la suite de la création de la CC2T. L'installation et la dépose des décorations de Noël dans la grande rue sont faites aux frais de la commune.

**Fait par une entreprise, le nettoyage des caniveaux** coûte 300 euros à chaque passage. Nettoyer le caniveau devant sa maison est un geste civique qui ménage les finances communales.

## • **Vœux pour 2018**

Les habitants sont conviés à la cérémonie des vœux vendredi 12 janvier, à 20 h 30, dans la salle des fêtes.